

Vath-Vielha

Communauté de Communes

Maison du Canton
Parc d'Activités Montplaisir
64800 Bénéjacq
Tél. : 05 59 61 11 82
Fax : 05 59 61 93 77
E-mail : EpiRegionNay@cdg-64.fr

Les infos

Spanc

Contrôles de
l'assainissement pour
les maisons individuelles

Tri selectif

Nouvelle filière pour les
déchets de soins des
particuliers

Carte de visite

Découvrez
Haut- de-Bosdarros et
Montaut



ELLE VOUS ATTEND

Elle n'est pas seulement belle. Elle est aussi très bien étudiée pour que tous, enfants, adultes sportifs (et ceux qui le sont moins), puissent profiter des plaisirs de l'eau sous toutes ses formes.

En avant-première, découvrez cette piscine, posée comme "un coquillage aux pieds des Pyrénées". (pages 4 et 5)

POUR LES CONSTRUCTIONS INDIVIDUELLES

Contrôles des installations d'assainissement

Depuis longtemps déjà, les rejets industriels sont contrôlés afin de protéger l'environnement. Il en est de même, désormais, pour les rejets des eaux domestiques usées. Concrètement, ce contrôle s'applique maintenant à toute habitation qui n'est pas reliée à un réseau collectif d'assainissement (c'est-à-dire aux égouts).



Florence Sévignac : "Le SPANC, une question de salubrité publique".

Pour assurer ce contrôle les collectivités mettent donc en œuvre un service, comme la Loi leur en fait obligation.: le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

Une double mission

Mission: s'assurer, d'une part pour les futures constructions individuelles et, d'autre part, pour celles qui sont déjà bâties, que leurs dispositifs de collecte, de pré-traitement, d'épuration, d'infiltration ou de rejet de ces eaux usées sont conformes. "Les visites de contrôle de bon fonctionnement des ANC (Assainissement Non Collectif) existants d'au moins 4 ans, démarrent dès cet automne" précise Florence Sévignac, ingénieur de formation et chargée de ce service à la C.C.V.V. Est ainsi concerné tout propriétaire, situé sur l'une des 24 communes de la C.C.V.V., dont l'habitation n'est pas reliée à un système d'assainissement collectif. À l'exception, évidemment, des propriétaires ayant été accompagnés par le SPANC au cours des deux dernières années, puisque leurs installations ont été contrôlées à l'origine.

Une question de salubrité publique

Le SPANC est donc un outil précieux pour les collectivités. Car la Loi fait obligation aux maires de s'assurer de la bonne salubrité publique sur leur commune. "Ils ont délégué cette compétence à notre Communauté de Communes qui intervient donc pour délivrer un avis pour les nouvelles constructions ou réhabilitation et faire contrôler les installations déjà existantes".

Installations neuves: du cas par cas

C'est au moment du dépôt des documents d'urbanisme (voir tableau ci-contre), en mairie, que doit être rempli le formulaire spécifique, précisant le type d'installation prévu pour l'assainissement des eaux usées. Du filtre à sable aux tranchées filtrantes, en passant par un tertre d'infiltration, les possibilités techniques sont certes nombreuses. Mais le choix se fait obligatoirement en fonction d'une série de critères précis. Parmi ceux-ci: le nombre de pièces de l'habitation, la nature du sol (sable, argiles...), la topographie (proximité d'autres habitations, d'un cours d'eau, de nappes souterraines), la surface de terrain disponible... "C'est le SPANC de la Communauté qui valide cette partie-là, notamment pour le permis de construire. Cette validation se fait au cas par cas, en fonction des critères définis ci-dessus". Une carte de la nature des sols, déjà établie pour une partie du territoire de la Communauté, permet d'indiquer rapidement le type d'installation adéquat. S'il s'agit d'un secteur non répertorié, il reviendra au propriétaire de faire procéder à une analyse de sol pour déterminer l'installation appropriée.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : QUI EST CONCERNÉ?

Installations nouvelles ou extensions- réhabilitations			Installations existantes
Contrôles par le SPANC de la C.C.V.V			Contrôles par la Saur
Contrôle de faisabilité À demander avant: - Certificat d'urbanisme - Déclaration préalable - Autorisation de lotir	Contrôle de conception et implantation À demander avant: avant permis de construire ou permis d'aménager	Contrôle de réalisation A demander : avant remblaiement	Contrôle de bon fonctionnement Chez le particulier, contrôle diagnostic par un technicien de la Saur qui rend un avis : - Bon état de fonctionnement - Fonctionnement acceptable sous réserve de modifications - Fonctionnement non acceptable : réhabilitation urgente
Le demandeur remplit le formulaire et retourne le document en mairie ou au SPANC			
Le SPANC donne un avis de faisabilité envoyé à : - Mairie - Demandeur	Le SPANC donne un avis de conception et d'implantation envoyé à : - Mairie - DDE - Demandeur	Le SPANC donne un avis de conformité à : - Mairie - DDE - Demandeur	
Coût 60€ ht	Coût 60€ ht	Coût 30€ ht	Coût total du service 120€ ht, valable 6 ans

Installations existantes: acceptables ou pas

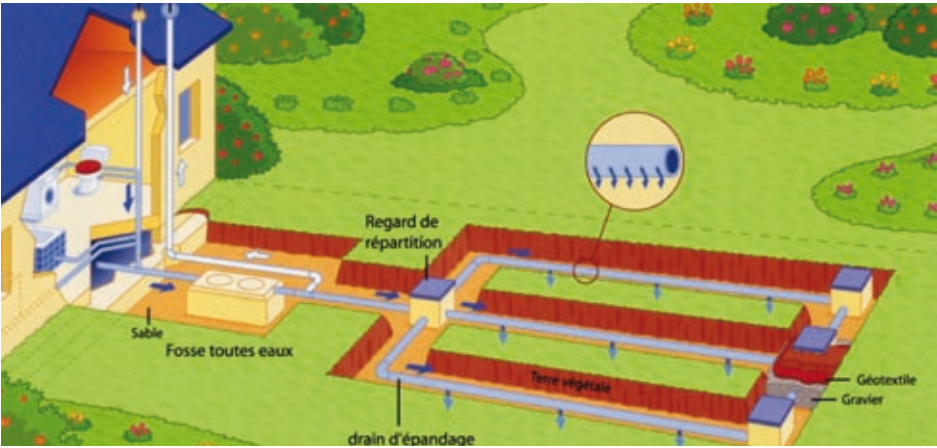
Pour les maisons déjà existantes, la Communauté a confié les contrôles de bon fonctionnement des A.N.C. à la SAUR, société prestataire choisie après appel d'offres. C'est à ces techniciens qu'il appartient de vérifier l'état de fonctionnement des installations, dans un rôle d'assistance et de conseil technique. Réalisée évidemment en collaboration avec le propriétaire, cette visite de diagnostic s'appuie sur les mêmes critères que pour les maisons en construction. Il sera pris en compte, notamment, l'âge de l'installation, l'état de fonctionnement (écoulement, réalisation périodique des vidanges) l'état des lieux (dimension, emplacement), la configuration de l'habitat (parcelle, habitation), les servitudes (puits, fossé) Les propriétaires, suite à cette visite, et si besoin disposent de 4 ans pour mettre en conformité leur ANC.

Protéger l'Environnement

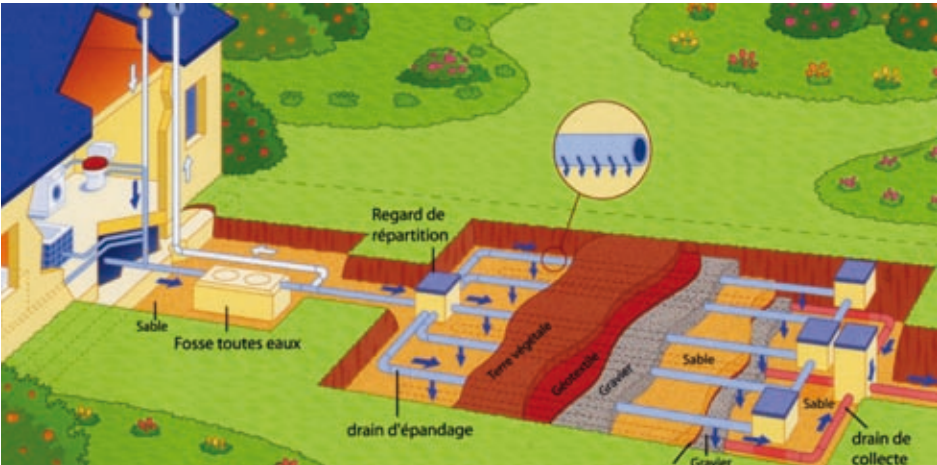
Le diagnostic de bon fonctionnement de l'ensemble des installations existantes devra être réalisé, au plus tard, le 31 décembre 2012. Trois années sont donc prévues pour visiter les 24 communes. "C'est un délai raisonnable, compte tenu du nombre d'installations sur notre territoire: près de 4 000! Au-delà de l'obligation réglementaire, c'est aussi une manière pour chaque propriétaire, d'être responsable. Et ainsi de prendre part, à son niveau et sur son territoire, à la protection de son propre Environnement.

DEUX EXEMPLES TYPES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIFS

Il existe plusieurs types d'installations pour l'assainissement individuel. En voici deux exemples parmi les plus courants.



Installation avec tranchées d'épandage



Installation avec filtre à sable vertical drainé

En avant première découvrez la piscine

Lumineuse, esthétique et pratique

Elle était tant attendue. La voilà !

Lumineuse, bien agencée, offrant des équipements variés ainsi qu'un espace de remise en forme, la piscine de la Communauté alliera plaisir de l'eau et détente douce, au gré de l'humeur des nageurs.

Ils pourront même, à l'extérieur, prendre un bain de soleil, entouré de verdure.

Et comme une image vaut mille mots, voici, en avant-première, les premières vues de la piscine qui devrait ouvrir d'ici un mois. Le temps pour le gestionnaire, choisi après appel d'offres, d'organiser le fonctionnement.

À vos maillots !

Comme un coquillage dans un jardin.

Maurice Rey, Président de la Commission travaux et Patrick Brosard, de la SEPA (maître d'ouvrage) entourent Eric Lemarie, architecte et concepteur de cette piscine.

Ce dernier l'a conçue comme "un coquillage posé au pied des Pyrénées, dans un jardin".

D'où les deux principes qui ont guidé la réalisation : unité et diversité.

"Unité du bâtiment qui, sous un même toit, est constitué de formes et de volumes arrondis, avec une peinture extérieure et intérieure complémentaire.

Mais, en même temps, diversité des matériaux (de la brique peinte aux carrelages aux géométries différentes). Diversité également du parcours pour mieux goûter aux plaisirs de l'eau sous toutes ses formes. Et pour toutes les catégories de population, des activités les plus sportives aux plus ludiques, sans oublier les scolaires.

Je voulais que rayonne beaucoup de douceur de cette sensibilité de la matière aux effets de transparence".

Tout le contraire de certaines autres piscines qui se présentent dans leur aspect monumental.

On pourra y ajouter l'orientation et les murs de verres qui permettent de capter le soleil à toute heure du jour.



Des aménagements et des équipements pour tous



Un fauteuil dépose directement les personnes à mobilité réduite dans la piscine
Une touche psychédélique pour les couleurs intérieures du toboggan : ça flashe !
Une rivière à contre courant permet une nage active pour les plus sportifs
Le bain bouillonnant, le hammam et le sauna : l'espace de remise en forme sera très fréquenté.

Maître d'ouvrage Communauté de Communes de la Vath Vielha

Mandataire du maître d'ouvrage SEPA

Équipe de Maîtrise d'oeuvre Éric LEMARIE (Architecte Mandataire) / ACTA (architecte) / INGÉROP (bureau d'études tous corps d'état) / PRUVOST (paysagiste) / SERIAL (acousticien)

Surface du complexe nautique 1 808 m² de surface hors oeuvre nette

Coût de l'opération (Terrain - travaux - mobilier et honoraires compris) 5 671 000 € HT

Fréquentation maximale Instantanée 300 personnes

Les installations

- Un bassin de natation de 25 mètres, 4 lignes d'eau (250 m²) pour les nageurs souhaitant apprendre, se perfectionner ou s'entraîner. Il sera adapté aux besoins des scolaires (apprentissage et perfectionnement).

- Un bassin ludique de 125 m² pour la détente (rivière à contre courant, banquette massante, canon à eau) et deux lignes d'eau où pourront être proposés de l'aquagym, de l'aquadouce, une activité bébé nageur, de la natation pré et post natale, ...

- Une pataugeoire de 25 m² avec équipements ludiques pour les enfants,

- Un toboggan de 62 m et son bassin de réception,

- Un espace balnéothérapie de 126 m² avec un sauna, un hammam et un spa.

Éléments techniques

- Traitement d'eau au chlore gazeux :

L'injection dans l'eau se fait par pompes doseuses permettant une bonne maîtrise de la qualité de l'eau.

- Chauffage et traitement d'air :

La production calorifique est assurée par deux

chaudières à condensation utilisant le gaz naturel.

La déshumidification de l'air est assurée par un débit variable d'air neuf, cette déshumidification étant proportionnelle à l'hygrométrie intérieure.

Quelques plus de la piscine:

- Un accès sécurisé pour les scolaires. En effet, depuis la dépose de bus, créée en sur-largeur du nouveau giratoire, une pergola vient chercher les enfants et les protège jusqu'à l'entrée réservée aux groupes et à l'espace forme.

- Une Mezzanine permettant aux parents ou grands parents de voir évoluer leurs enfants dans les bassins et même d'échanger avec eux puisque cette mezzanine est accessible tant par les baigneurs que par les visiteurs.

- Un espace forme pour varier les plaisirs (hammam, sauna, spa).

MOBILISATION DU COLLÈGE HENRI IV DE NAY POUR LE TRI SELECTIF

Les collégiens s'engagent avec le Club Recyclage

Pour les élèves du collège Henri IV de Nay, le tri et le traitement des déchets sont une préoccupation au quotidien, depuis plus de trois ans déjà.

L'action la plus significative a été menée jusqu'à maintenant par une vingtaine d'élèves, regroupés au sein du Club Recyclage du Collège.

Les élèves de ce club se sont donnés pour mission à ce que l'on ne jette plus en vrac, à la poubelle, papiers, cartons, cartouches d'encre, piles...

Mise en place du tri sélectif

Ils ont donc mis en place, dans le collège, deux points de collecte de piles usagées, une opération ponctuelle de collecte de téléphones portables hors d'usage, l'organisation de la récupération des cartouches d'encre d'imprimante, et installé, dans chaque salle de classe, une seconde poubelle, destinée à recevoir uniquement les papiers pouvant être valorisés en brouillon, et, à terme en papier recyclé.

Par ces actions, l'ensemble des déchets peut donc aujourd'hui être orienté vers leur filière respective de recyclage. Progressivement, des habitudes ont été prises tant par l'ensemble des élèves ainsi que par l'ensemble des adultes du collège.

« Il est intéressant de sensibiliser très tôt les enfants, dès la 6^e » dit Corinne Lamaille, professeur des Sciences de la vie et de la terre et coordinatrice de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable au collège. « Car ils sont très réceptifs pour devenir rapidement à la fois acteurs et responsables de leur environnement, et ce, d'autant plus quand cette sensibilisation au Développement durable se fait par des actions concrètes et locales. Ils sont aussi d'excellents « éco-ambassadeurs » auprès de leur famille ».



Les élèves en visite au Centre de Tri de Sévignacq

Une enquête à la maison

L'ensemble des élèves de 6^e va même plus loin dans les connaissances sur le devenir des déchets. Ils mènent une enquête, dans leur propre famille, pour connaître les habitudes de tri de chacun. À partir de ces enquêtes, une animation réalisée en classe conjointement avec le professeur de SVT et Sandrine Loustalet de la CCVV, leur permet de découvrir la manière dont le territoire se débarrasse des déchets.

Visites de sites spécialisés

Enfin, ils complètent concrètement leurs connaissances, en visitant le centre de tri de Sévignacq et la plate-forme de compostage des déchets verts de Lescar. Les voilà donc bien armés pour promouvoir et défendre cet aspect du développement durable qu'est le traitement des déchets...

Une démarche pluridisciplinaire

Outre l'organisation du tri sélectif au collège Henri IV, l'ensemble des élèves a largement été sensibilisé aux problèmes d'accès à l'eau potable au cours de l'année scolaire 2007-2008 par une démarche pluridisciplinaire.

La journée porte ouverte du mois de juin dernier a permis aux familles de découvrir l'ensemble des productions de leurs enfants.

Pas étonnant que le collège ait été distingué par le label Eco École (label reconnu par le Ministère de l'Éducation Nationale et le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable) qui récompense une démarche environnementale des établissements scolaires.

Au collège, dès la rentrée 2008, on compte aller plus loin : le club recyclage devient le club « Planète'Action » afin d'élargir ses actions vers un développement durable sur le thème de l'alimentation.

DISTINCTION



Attribution du Label QualiTri pour la collecte des déchets

Elles étaient 162 à concourir dans toute la France.

Mais seulement 65 collectivités locales ont été retenues pour recevoir le label QualiTri. Dont notre Communauté de Communes de la Vath Vielha.

Par ce label, EcoEmballages et l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) souhaitent distinguer les collectivités locales particulièrement performantes dans la collecte et le tri des déchets ménagers. Les critères étaient très sélectifs : il fallait démontrer que l'on était dans une démarche d'optimisation continue dans plusieurs secteurs : le respect de l'environnement, la connaissance des coûts et l'information des usagers.

Objectif de ce label qui récompense le travail effectué depuis plusieurs années par notre Communauté de Communes : encourager les collectivités dans cette amélioration progressive de la qualité du service de collecte.



Sandrine Loustalet présente le Label QualiTri obtenu par la CCVV.

DASRI (DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOIN À RISQUES INFECTIEUX)

Déchets de soin des particuliers en automédication : une nouvelle filière

Les particuliers en auto traitement ont désormais la possibilité de se débarrasser, en toute sécurité, de leurs déchets de soin. Jusqu'ici, aiguilles, scalpels, lancettes, stylo auto piqueur, lames, finissaient au mieux dans la poubelle des ordures ménagères.

Au pire, dans la caisse du tri sélectif.

Avec les risques de blessures pour les agents de collecte et pour les employés au Centre de tri.

Désormais, les particuliers disposent d'une boîte spécifiquement adaptée à ce type de déchets et d'une filière d'élimination sécurisée.

Cette boîte jaune est disponible depuis le mois de mars dernier.

Pour Séverine Loustalet, responsable du service Déchets à la Communauté de Communes, il s'agit là d'une filière qui était attendue par les malades et qui a été rendue possible grâce au partenariat entre différents acteurs : la C.C.V.V., le Syndicat Mixte pour le Traitement des Déchets et l'ensemble des pharmaciens du territoire.



La remise de la boîte DASRI en pharmacie

Où retirer la boîte DARI ?

Pour se procurer, la première fois, cette boîte jaune, estampillée du logo de la CCVV, il suffit (avec une prescription médicale), d'aller dans l'une des 9 pharmacies du territoire, partenaires de l'opération.

Cette boîte est remise gratuitement dans les pharmacies suivantes.

- À Asson : pharmacie Larousse Olivry
- À Bénéjacq : pharmacie des Pyrénées
- À Bordes : pharmacie de la Plaine
- À Coaraze : pharmacie du Gave
- À Lestelle Bétharram : pharmacie de l'Isarce
- À Nay : pharmacie Centrale, pharmacie la Croix Verte, pharmacie Racine, pharmacie Yrondi

Où la rapporter ?

Une fois pleine, elle doit être fermée définitivement et rapportée sur le lieu de collecte, défini en fonction de la commune de résidence. Une nouvelle boîte est remise en échange de la boîte pleine.

Voici la liste des lieux de collecte :

- Pour les habitants d'Angais, Arros de Nay, Baudreix, Bénéjacq, Beuste, Boeil-Bezing, Bordères, Bourdettes, Coaraze, Igon, Lagos, Lestelle-Bétharram, Mirepeix, Montaut, Nay, Saint-Abit et Saint-Vincent : apport des boîtes DARI à la déchetterie de Coaraze
- Pour les habitants de Haut de Bosdarros : apport des boîtes DARI à la micro déchetterie de Haut de Bosdarros
- Pour les habitants de Baliros, Bordes et Pardies Piétat : apport des boîtes DARI à la déchetterie d'Assat
- Pour les habitants d'Arthez d'Asson, Asson et Bruges Capbis Mifaget (qui n'ont pas accès à une déchetterie) : apport des boîtes DARI à la pharmacie Larousse-Olivry à Asson.

Les boîtes récupérées sont ensuite évacuées vers une unité de traitement spécialisée.

Cette nouvelle filière est réservée uniquement aux particuliers (les professionnels ayant déjà leur propre filière d'élimination).

BRÈVES

« Le Guide du plan local de randonnée du territoire de la Vath Vielha vient de voir le jour et est disponible à l'office de tourisme intercommunautaire pour la somme de 5 euros.

Cette brochure décrit 23 itinéraires, leurs descriptifs, leur longueur, leurs niveaux de difficulté, les curiosités à ne pas manquer, le tout complété par des supports cartographiques et photographiques.

L'objectif de ce guide est d'offrir un large choix à un public, familial ou sportif, désireux de découvrir des paysages d'une grande diversité. »

+ adresses utiles



Nos partenaires pour le tri sélectif

Chacune des 24 communes de notre Communauté a son histoire et sa personnalité.
Découverte des deux premières d'entre elles, à travers leur carte de visite.

Haut de Bosdarros 100 ans après la révolution



Roger Larrouy

Longtemps, en raison de son isolement, qu'expliquaient la topographie et le manque de chemins, Haut-de-Bosdarros fut considéré comme un hameau, perdu au bout du monde.

Aujourd'hui ses habitants ne sont pas peu fiers de rappeler la réaction de leurs ancêtres pour prendre leur destin en main. S'estimant oubliés de tous, cent ans après la Révolution française, ils obtinrent leur indépendance administrative par rapport à Bosdarros, leur commune initiale de rattachement.

Évidemment, cent ans après cette indépendance, les routes sont goudronnées et c'est un village comme les autres. *"Avec peut-être une caractéristique particulière: un attachement très fort aux racines béarnaises et à ses vertus que sont la solidarité et le partage"* résume Yantin dou Chapelot, alias l'abbé Roger Larrouy, l'habitué du festival de Siros, fin connaisseur du caractère béarnais.

Nul mieux que lui, né sur cette terre, ne peut évoquer, comme si vous y étiez, telle scène

de cette époque où les chemins n'existaient pas. Par exemple, pour les enterrements, le cercueil était hissé sur un tombereau pour rejoindre, à travers champs et bois, l'église de Bosdarros. Ce qui prenait une bonne partie de la journée, au rythme lent de l'attelage de vaches.

Pas de confort non plus. Les instituteurs demandaient régulièrement leur mutation, au prétexte (quand même fondé) *"d'inconfort"*, puisqu'il n'y avait ni eau courante ni électricité. Celle-ci, d'ailleurs, n'arriva dans les maisons qu'en 1945.

C'est dire la ténacité des maires successifs qui, avec peu de moyens, amenèrent la commune à bénéficier des commodités de l'époque moderne.

En 2008, Haut de Bosdarros, sans renier son passé vit pleinement son 21^e siècle sous le signe de la convivialité. Demandez donc aux centaines de personnes qui, venues de partout, se pressent aux deux rendez-vous incontournables du village: la soirée béarnaise d'août et le repas à thème de juillet avec ses montagnes de moules frites!

Haut de Bosdarros

appelé aussi

"Lou Chapelot" ou

"La Chapelotte" (petite chapelle), construite en 1862.

280 habitants

Superficie: 12,31 km²

Patrimoine: autel, retable, tableau des 18^e et 19^e siècles sur la Crucifixion.

Groupe scolaire avec classe unique de 15 élèves.

Jean Arriubergé

Maire depuis 1989

Projet en cours:

l'assainissement étendu à toute la commune.

Projets réalisés:

Construction d'une salle polyvalente, réfection de la mairie, assainissement et aménagement de la Place, désenclavement d'un quartier, réfection des vitraux de l'église.



Montaut une Bastide de 700 ans

Montaut

1013 habitants

Superficie: 15,41 km²

Patrimoine: Église paroissiale Saint Hilaire- 16^e siècle



Alain Caperet
Maire. Élu en mars dernier, après 12 ans de mandat comme Premier adjoint.
Projet en cours:

Contruction d'une salle culturelle et aménagement de la salle des sports, sécurisation et valorisation de la Bastide avec enfouissement des réseaux, création d'un lotissement (accession à la propriété et logements HLM).

Projets réalisés:

Réhabilitation de l'église, réhabilitation des bâtiments communaux, établissement d'un PLU.

Les Montaltiens n'ont pas la mémoire courte. Ils célèbrent en effet, cette année, les 700 ans de la fondation de leur Bastide dont le tracé reste bien visible sur la commune.

Ils indiquent, avec fierté, qu'elle fut érigée en 1308, par Marguerite de Foix Béarn (arrière-grand-mère de Gaston Fébus).

Au Moyen-Âge, les Bastides avaient une double fonction: favoriser le peuplement de nouveaux territoires et protéger contre les intrusions (ici celles de la Bigorre). Leur charte de constitution garantissait leur indépendance par rapport au seigneur et fixait des taxes allégées.

« Une sorte d'aménagement du territoire avant l'heure » commente François Escalé aujourd'hui adjoint après avoir été maire pendant trois mandats. Il connaît bien l'histoire de sa commune et celle de ces places fortes, puisqu'il est vice-président de l'Association « Bastide 64 ».

De par leur situation particulière, les habitants des Bastides firent preuve d'autonomie administrative avec leurs Jurats (ancêtres de nos conseils municipaux) et d'ouverture au monde par l'organisation de marchés. Il est resté, ici, quelque chose de cet état d'esprit.

Au siècle dernier, les Montaltiens tirèrent ainsi parti de toutes les opportunités:

- la présence locale de veines de calcaire apporta une certaine richesse grâce aux nombreux fours à chaux,

- l'eau du gave alimenta les moulins dont l'un fut transformé pour la fabrication du papier.

En pratiquant une mondialisation et une diversification avant l'heure, les artisans locaux fabriquèrent des objets de piété adaptés en fonction des lieux et des cultes (Moyen-Orient, Bétharram ou Lourdes). Ils arrivèrent, avec les mêmes matières, les mêmes machines, à fabriquer conjointement des boutons et des chapelots. Aujourd'hui pour célébrer cet anniversaire, Montaut s'est plongé dans son passé en proposant un carnaval et un concert aux accents médiévaux et la fabrication d'une maquette de la Bastide d'antan, réalisée par les élèves de l'école Léonce Peyregne.

Personne ici ne se plaint dans la seule nostalgie et la vitalité des 23 associations de la commune, parfaitement adaptées à la vie actuelle, est bien le signe d'un réel dynamisme.



Francis Escalé